

Lot n° : 7
Section : ZX
N° : -

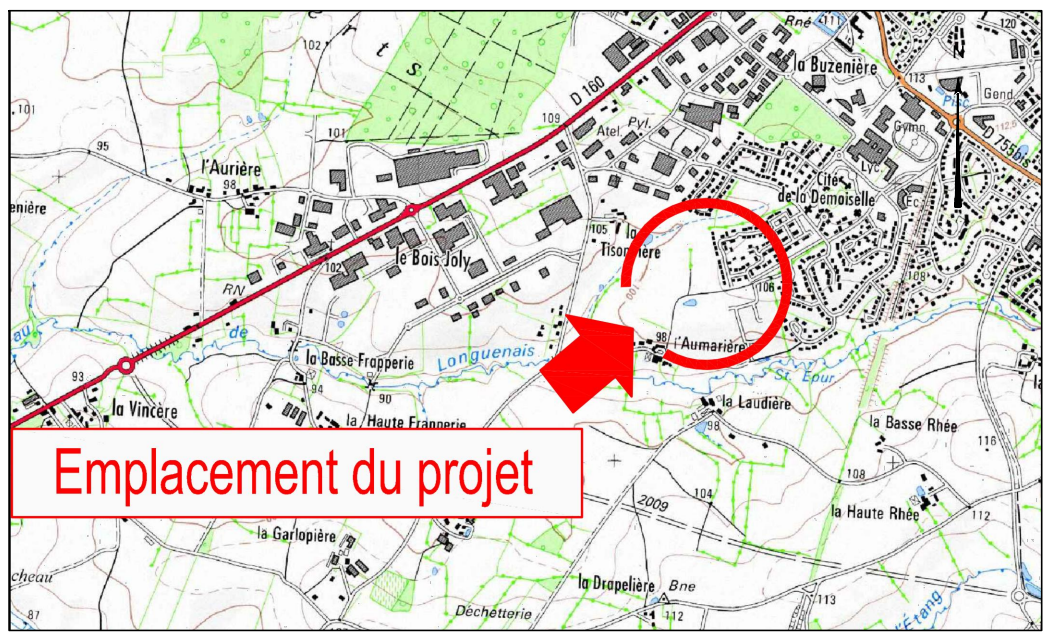
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES HERBIERS
Lieu-dit : L'Aumarière
Lotissement à usage principal d'habitation " Les Jardins de l'Aumarière "

autorisé par arrêté N°PA08510917H0002 du 24 juillet 2017

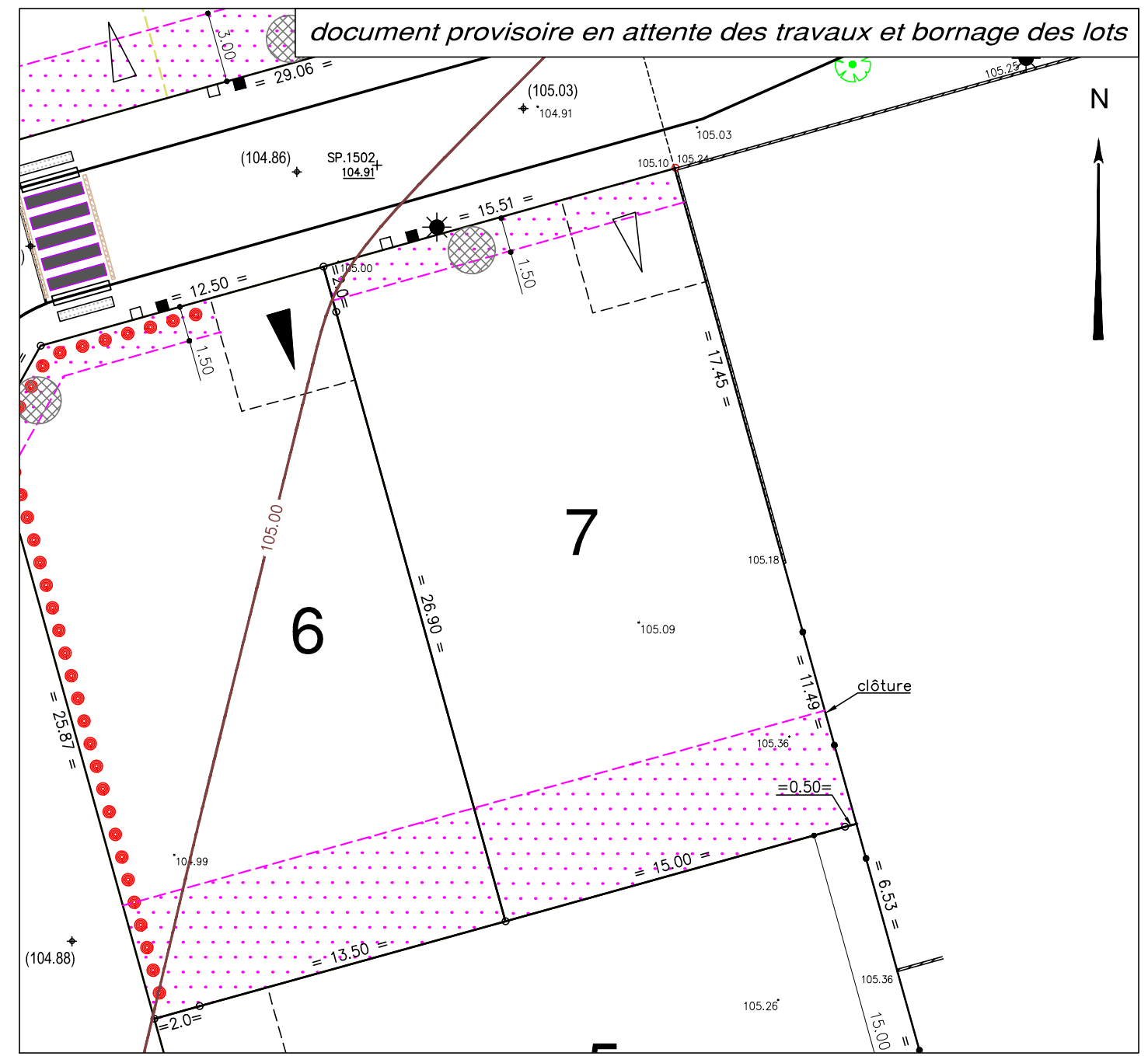
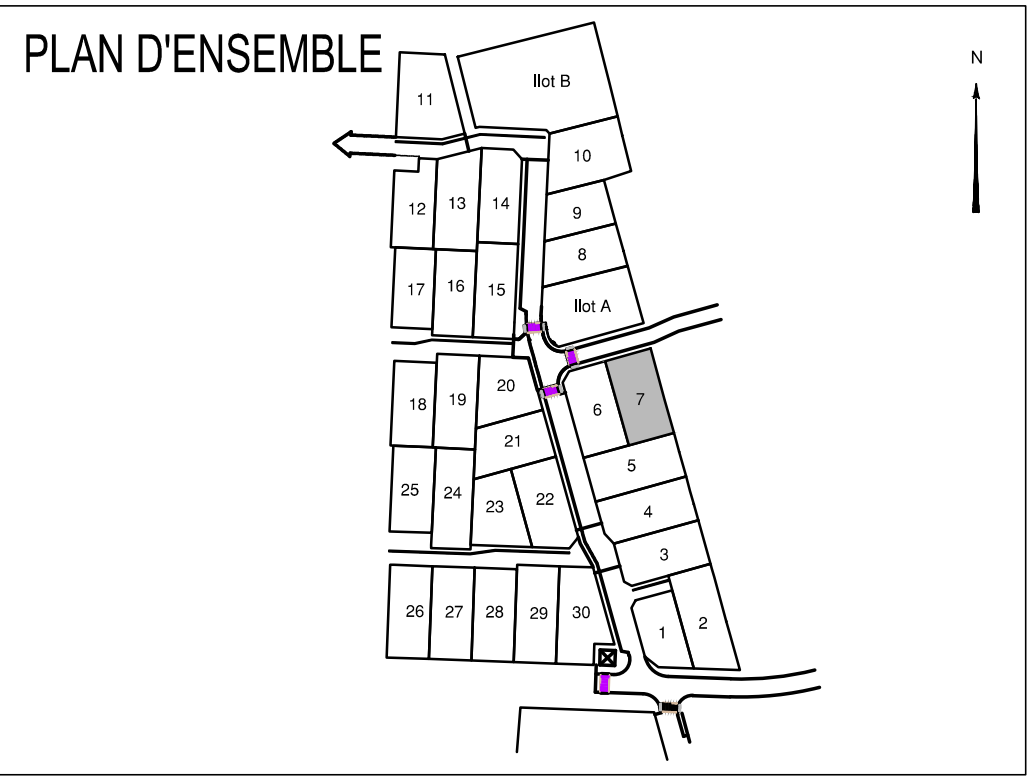
Superficie : 448m²
Superficie de plancher maximale : 180m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



Emplacement du projet



LEGENDE

- Zone non constructible (sauf annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Zone de protection du milieu naturel (zone non constructible - voir le Règlement, paragraphe 2.13)
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Arbre protégé à sauvegarder

Ouvrages hors sol : (emplacement indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +(00.00) - cote projet voirie
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- $\frac{T}{rEU} : \frac{T}{103.80}$ - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- $\frac{T}{rEP} : \frac{T}{103.90}$ - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- ☼ - candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/télécom et du citerneau AEP

Ouvrages hors sols :
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).

